



La lettre

des élus communistes et apparentés
de Vénissieux - N° 61 - mars 2021

150

ans de la
Commune de
Paris...
Un anniversaire
d'une actualité
criante... pour
penser l'avenir.
Vive la commune !



ÉDITO

Pour les vaccins, c'est terrible. Le groupe AstraZeneca confirme qu'il ne peut respecter les livraisons prévues. Son vaccin d'abord autorisé est suspendu, puis ré-autorisé. Il était pour les moins de 50 ans, puis finalement, est réservé aux plus de 50 ans.

Toujours aucune production de vaccins en France et il faut attendre la répartition des livraisons par la Commission européenne. SANOFI annonce son vaccin pour la saint-glinglin. La Russie autorise les pays qui le veulent à produire son Spoutnik V et l'Allemagne tient tête à l'Union européenne qui refuse de diffuser ce vaccin qui serait un des meilleurs...

Dans ce contexte, les Vénissiens sont d'abord préoccupés par les contraintes du quotidien, partagés entre la crainte de la maladie, les difficultés sociales, et la fatigue du confinement. Les associations ne peuvent se réunir, la ville n'a pas le droit d'ouvrir les salles. Les initiatives publiques du printemps sont annulées ou en format réduit. Si on ajoute les violences qui font le tour de l'agglomération, on peut se dire qu'on ne va pas s'en sortir, et c'est l'individualisme qui peut dominer.

Pourtant, les Vénissiens ont toujours trouvé l'énergie d'agir, de construire des solidarités qui redonnent confiance.

C'est pour cela que l'enquête « Vénissiens, la parole est à vous » est essentielle. La semaine de la participation en avril sera l'occasion de montrer une ville citoyenne, une ville qui résiste et se bat, une ville qui s'organise malgré les contraintes, une ville qui va se donner les outils pour faire vivre la démocratie locale.

Cela nous permettra de nous serrer les coudes pour vivre cette longue période de contraintes.

Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

VÉNISSIENS, LA PAROLE EST À VOUS !

L'engagement citoyen est au cœur de notre projet de mandat 2020-2026.

La période de COVIV limite les rencontres, les échanges. Pourtant, la participation des citoyens est encore plus importante quand tant de questions pratiques nous sont posées, sur les tests, les vaccins, et la nécessité de défendre les droits de tous dans cette crise qui se prolonge.

Même si le contexte sanitaire a freiné la dynamique de concertation avec les partenaires et les Vénissiens, la Ville de Vénissieux poursuit ses objectifs. Aussi, un travail de réflexion, piloté par les quatre adjointes aux conseils de quartier, Samira Mesbahi, Souad Ouasmi, Patricia Ouvrard et Valérie Talbi, est mené depuis plusieurs mois autour des démarches de participation et de proximité à développer avec les citoyens. Plusieurs actions à destination des Vénissiens et des acteurs du territoire ont été impulsées et d'autres sont à venir.

➤ Un questionnaire à destination de tous les Vénissiens du 20 février au 28 mars.

Pour recueillir un maximum d'avis sur les dispositifs de participation existants, les attentes et les idées en termes d'informations, de signalement de dysfonctionnements et d'engagements dans la vie de la commune.

Ce questionnaire était disponible en ligne sur le site de la Ville mais également aux guichets de l'hôtel de ville, des mairies de quartier, de la médiathèque Lucie-Aubrac et des bibliothèques de quartiers. Il a été largement partagé par les partenaires comme les centres sociaux, la Maison de quartier Darnaise, l'Office municipal du sport, l'Office municipal des retraités, la Maison des associations Boris-Vian...

➤ A SUIVRE...La semaine de la participation citoyenne du 24 au 29 avril.

L'occasion de mettre un coup de projecteur sur un certain nombre de projets menés en concertation avec les habitants et illustrant différentes formes d'engagements possibles à tous les âges de la vie.

La nouvelle promotion du Conseil Municipal d'Enfants Antoine de Saint-Exupéry ou encore la création de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne à l'initiative des collégiens d'Elsa Triolet en sont deux exemples concrets.

➤ Et le renouvellement des délégués de quartier au printemps.

Valérie TALBI - Adjointe au Maire

PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN

Une autre Métropole se dessine pour revenir au quotidien des habitants, à leurs besoins, à leurs demandes, à leur cadre de vie. Recentrer nos priorités et nos actions vers plus de proximité, repenser l'architecture de la Métropole, en créant un pacte de cohérence qui renforce la place des communes, rééquilibrer les projets et la répartition des financements, entre les villes de l'Ouest et de l'Est de l'agglomération.

Oui, la Métropole a changé de nature, l'expérimentation de l'encadrement des loyers, et la création d'un RSA jeune, creusent un sillon beaucoup plus solidaire et social que lors de la précédente mandature.

Nous avons tiré les leçons du premier pacte. Certaines politiques publiques auraient mérité une clarification des relations Métropole-Communes, à l'exemple de la convention que nous avons proposée pour la gestion du réseau de chaleur urbain. Les communes ont besoin de la Métropole, mais la Métropole a tout autant besoin des communes, si elle veut inscrire ses actions dans la proximité, et non dans une pratique technocratique. Mobilité, gestion des déchets, collèges, solidarité, la relation de la Métropole aux citoyens passe nécessairement par la commune.

Notre majorité estime que la place des communes et des citoyens dans la Métropole, doit constituer le cœur du pacte de cohérence.

Dans le nouveau pacte de cohérence, la réforme relative aux enveloppes budgétaires, est plus égalitaire et plus transparente, entre les communes de l'Ouest et de l'Est de la Métropole.

7 axes stratégiques et prioritaires ont été définis, pour lesquels la coopération avec les communes est indispensable : revitalisation des centres-bourgs ; éducation ; modes actifs ; trame verte et bleue ; l'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ; qualité et dignité pour les logements, l'accueil et l'hébergement, développement d'une économie responsable, emploi et insertion.

Ce pacte de cohérence ouvre de nouvelles pistes, après les années autocrates et centralisées du duo Collomb- Kimelfeld.

La pandémie a montré à quel point le rôle des communes a été salvateur, d'une réactivité inégalable, pour tous nos habitants. La construction de nouvelles relations habitants- communes-métropole, doit intégrer dès maintenant, les effets de la crise sanitaire et économique, qu'on sait déjà extrêmement violente dans les quartiers populaires, mais dont on n'en mesure pas encore tout à fait l'ampleur, ni les effets à long terme.

Michèle PICARD - Maire



C'est pourquoi nous avons porté dans la campagne métropolitaine notre ambition d'une Métropole des communes et des citoyens.

Nous retenons de ce pacte qu'il a été construit avec les communes et qu'il a été adopté par la majorité des maires, bien au-delà de la majorité politique du conseil de Métropole.

Au cœur de ce pacte, les projets territoriaux élaborés par les communes auront des moyens en hausse. Le projet territorial des Portes du sud sera rédigé dans l'année, Vénissieux y aura toute sa place.

Le pacte pose un principe nouveau sur les relations entre métropole et communes en affirmant que «L'information fluide et régulière des Conseils municipaux sur les projets et actions de la Métropole est primordiale.» Nous avons souhaité renforcer ce principe en proposant un amendement pour permettre à une commune de donner un avis sur une délibération la concernant. Notre amendement a été adopté par le Conseil de la Métropole avec 106 voix, soit la totalité des voix de la majorité plus 22 voix de l'opposition.

Nous sommes donc satisfaits de ce pacte et nous souhaitons qu'il soit complété par une démarche de participation citoyenne.

Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

En France, bon nombre d'entrées de villes sont défigurées par les panneaux publicitaires. A Vénissieux, nous sommes opposés à cette saturation. Dans nos rues, tout n'est pas marchand, pas plus qu'il ne faut confondre clients et citoyens ! C'est la raison pour laquelle notre règlement local de publicité a toujours été plus restrictif que le code de l'environnement, dans le but de préserver la qualité urbaine et paysagère de notre territoire.

En 2018, notre ville avait demandé à la Métropole de garder nos caractéristiques : la limitation à 8m2 des panneaux publicitaires, et de 2m2 la publicité numérique, la préservation de zones d'interdiction totale à proximité des Parcs de Parilly, Minguettes et Dupic, ainsi que des sites à fort caractère urbain et paysager.

Il est important de distinguer l'information municipale et citoyenne de la publicité privée et marchande. L'une sert le bien commun et le vivre ensemble, l'autre des intérêts privés. Nous veillerons à garder ce qui relève des campagnes d'information et de programmations de nos équipements.

Le nouveau règlement local de publicité pose des principes qui feront l'objet de discussions et d'aménagements dans le temps. La proposition d'une limitation de la taille de la publicité, sur le matériel urbain à 2m2 maximum, sous-entend, la disparition des panneaux de 8m2. La Métropole devra imaginer des mesures d'accompagnement, tenir compte également, des Délégations de Service Public passées dans de nombreuses villes, avant de finaliser un règlement définitif à l'horizon 2022.

Vénissieux œuvre au quotidien pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, elle saura être au rendez-vous tout au long du processus de concertation de ce prochain règlement local de publicité métropolitain.

Michèle PICARD - Maire

JEUNES ET CITOYENS

Vénissieux favorise le développement des projets et initiatives des jeunes de 15 à 25 ans sur son territoire, dans le cadre de l'appel à projets «Jeunes et aussi Citoyens». Il s'agit de mettre en avant les idées novatrices au plan social, culturel, scientifique ou environnemental avec une dimension citoyenne. Des actions d'accès à l'emploi, de danses urbaines, la visite de l'ONU, un concours d'éloquence, se sont vus attribuer cette aide par le passé.

Cette année, c'est le projet «les talents de Vénissieux» qui a été retenu avec l'association «Article1», en référence à l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen.

Ce projet a pour but de changer la vision de la réussite, de susciter l'ambition scolaire en accompagnant les élèves dans la poursuite d'études, du lycée jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle. Pour l'égalité des chances, la Ville soutient cette démarche qui valorise le potentiel de nos jeunes Vénissiens.

Christelle CHARREL - Conseillère municipale

» Le règlement local de publicité nous rappelle que la ville est aussi un choix esthétique, culturel. Nous sommes nombreux à rêver d'une ville qui donne à voir ce qu'elle a de meilleur, en architecture, en paysage et nature, en vie culturelle et sociale, et à considérer que la publicité est un cancer qui défigure la ville.

On ne peut rêver d'une ville sans publicité sans rêver d'une autre société, dans laquelle ce n'est plus l'offre qui dirige la demande pour séduire, accaparer l'attention, capter le temps de cerveau disponible...

Peut-on imaginer une société où la publicité est réduite à l'information ? Une société où les moyens sont à la disposition des consommateurs pour exprimer leurs besoins et intervenir dans la conception des produits du seul point de vue qui devrait compter, la valeur d'usage et non leur valeur marchande ?

Peut-on rêver d'une société de la gratuité où la puissance publique apporte un service garanti à tous avec un financement qui repose sur la seule activité créatrice de valeur, le travail, et le seul prélèvement juste et efficace, l'impôt progressif ?

Ce choix de société est aussi un choix de ville : le choix entre une ville qui montre ses artistes et ses citoyens, ou une ville qui montre ses produits et ses remises. Une ville qui ne se livre pas à la publicité n'est pas une ville triste, éteinte, grise, muette et les Lyonnais sont bien placés pour le savoir quand ils admirent la ville des murs peints et des illuminations.

Said Hamidou Allaoui ALLAOUI
Conseiller municipal



ZFE : RÉUSSIR CETTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES CITOYENS !

Communiqué de la majorité municipale de Vénissieux

- La majorité municipale soutient la politique métropolitaine de réduction des pollutions de l'air, enjeu reconnu de santé publique. Quels que soient nos lieux de vie et notre classe sociale, chaque citoyen doit avoir la meilleure qualité d'air possible. Elle soutient donc l'ambition d'une «Zone de Faible Emission», pour accélérer les évolutions des mobilités et de la qualité du parc automobile. Des préoccupations sont exprimées sur l'enjeu social de ce projet. Les véhicules autorisés à terme (Crit'Air 0 ou 1), sont nettement plus chers que des véhicules équivalents Crit'Air2.
- Sur ce sujet, la majorité métropolitaine souhaite que la politique nationale d'aide à l'achat de véhicules propres évolue pour concentrer les moyens publics vers les foyers à revenus inférieurs au revenu médian.



- A l'échelle de Vénissieux, 9000 véhicules existants seront interdits par la loi mobilité en 2026. Le projet de ZFE proposé par la Métropole de Lyon conduit à remplacer 29 000 des 38 000 véhicules immatriculés à Vénissieux. Beaucoup de Vénissiens ont besoin d'un véhicule pour l'accès à l'emploi dans les zones d'activités de toute l'aire urbaine lyonnaise. L'enjeu économique et social est donc de première importance. C'est pourquoi nous souhaitons que la Métropole de Lyon anticipe les évolutions quant à l'achat d'un véhicule propre. Nous insistons sur l'importance du travail en préparation pour organiser l'accompagnement des Vénissiens à l'évolution des mobilités.
- Nous aurons besoin d'une offre de transports en commun renforcée notamment dans les quartiers qui en sont actuellement éloignés. Celle-ci a déjà commencé avec le projet de ligne de Tram T10 et devra continuer à s'amplifier. Il nous faudra aussi le développement d'une offre cyclable qui permettra une interconnexion renforcée et sécurisé vers les autres communes de la métropole.
- Notre ambition est de réussir la transformation des mobilités afin que chacun trouve une solution concrète de déplacement, et d'accompagner les milliers de Vénissiens concernés par cette ZFE.
- Nous organiserons un «forum du Conseil citoyen du développement humain durable» qui sera la première rencontre citoyenne sur ce projet de ZFE et sa mise en œuvre à l'échelle de Vénissieux.

» » » » » ECHOS

- **Encore un départ du groupe «Nous Vénissieux»** annoncé au Conseil du 8 mars. Le groupe qui devait être celui du député Yves Blein se réduit comme peau de chagrin, il reste seulement deux élus, et au total, le groupe initial s'est divisé en 4 groupes! Nous ne sommes pas étonnés, «Nous Vénissieux» n'a jamais été un projet pour Vénissieux mais le projet «moi-je» des intérêts particuliers. Yves Blein a disparu quelques jours après la défaite, et qui sait aujourd'hui ce que fait le député ? Rien en tout cas pour nos urgences, rien pour pousser le gouvernement à produire les vaccins dont nous avons un besoin urgent. Il est vrai que c'est un grand admirateur de cette Union européenne championne pour organiser la concurrence mais incapable d'imposer un bien public.

- **L'intervention de M.Girard**, à propos du collège Alain de St-Fons et de son extension avenue de la République à Vénissieux, **confirme qu'il ne sait pas ce qui se passe concrètement !**

Concernant la sécurisation des accès et la desserte en transports en commun, nous sommes intervenus en Conseil de Métropole, une lettre du maire a été adressée au Président du SYTRAL, des rencontres ont eu lieu avec les parents, une rencontre a eu lieu le 11 mars devant le site avec le SYTRAL, organisée par Michèle Picard et Marie-Christine Burriland, avec les parents d'élèves de St-Fons...

M Girard ferait mieux d'être présent et de soutenir l'action de la Ville avec les parents d'élèves !